

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Blaser.
SWISSLUBE

Additive R01

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Additive R01
Article No. : 29189-01

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

| Utilisations identifiées |
|---|
| Usage industriel uniquement. Fluides pour le travail des métaux Additif |
| Utilisations non recommandées |
| Utilisation par les consommateurs. |

Fabricant/fournisseur : BLASER SWISSLUBE AG
Winterseistrasse 22
CH-3415 Hasle-Rüegsau
Suisse
Tel:+41 (0)34 460 01 01
Mail: contact@blaser.com

Blaser Swissslube Inc.
31 Hatfield Lane
Goshen, NY 10924
Tel:+1 845 294 32 00
Mail: mailboxusa@blaser.com

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : reach@blaser.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : +1 800 579 7421 (toll free)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :  CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :  Danger

Mentions de danger :  H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

:  P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Identificateurs |
|---|-----------|-----------------|
| Butoxy-2 éthanol | ≥10 - <30 | CAS: 111-76-2 |
| 2-aminoethanol | ≥10 - <30 | CAS: 141-43-5 |
| acide néodécanoïque | ≥5 - <10 | CAS: 26896-20-8 |
| 2-amino-2-méthylpropanol | ≥1 - <5 | CAS: 124-68-5 |
| citric acid | ≥1 - <5 | CAS: 5949-29-1 |
| 2,2'-méthyliminodiéthanol | ≥1 - <5 | CAS: 105-59-9 |
| benzotriazole | ≥1 - <5 | CAS: 95-14-7 |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-(carboxyméthyl)-ω-(octyloxy)- | ≥1 - <5 | CAS: 53563-70-5 |

Autres informations :

Produit de neutralisation: l'équilibre de paires ioniques selon REACH annexe V, 4.

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

- : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 40°C (32 à 104°F). Durée de conservation : (minimum) 24 mois. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants de nitrile. épaisseur 0.3 mm (minimum) .

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Jaune à rouge.

Odeur : Amine.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 8.9 à 9.9 [Conc. (% poids / poids): 5%]

Point de fusion et point de congélation : Non disponible.

Point d'écoulement : <0°C (<32°F)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

| | |
|---|---|
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition | : Non disponible. |
| Point d'éclair | : Vase ouvert: Non applicable. |
| Inflammabilité | : Non disponible. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | : Non disponible. |
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur relative | : Non disponible. |
| Densité relative | : Non disponible. |
| Densité | : 0,929 g/cm ³ [20°C (68°F)] |
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. |
| Dispersibilité | : |

| Médias | Résultat |
|--------------|-------------|
| l'eau froide | Dispersible |
| l'eau chaude | Dispersible |

| | |
|---|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. |
| Viscosité | : <input checked="" type="checkbox"/> Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): 11 mm ² /s (11 cSt) |

Caractéristiques des particules

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Taille médiane des particules | : Non applicable. |
|--------------------------------------|-------------------|

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : <input checked="" type="checkbox"/> Durée de conservation : (minimum) 24 mois. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Aucune donnée spécifique. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--|-------------|---------|-------------|------------|
| Butoxy-2 éthanol | DL50 Cutané | Lapin | 400 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 1480 mg/kg | - |
| 2-aminoéthanol | DL50 Cutané | Lapin | 2504 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 1720 mg/kg | - |
| acide néodecanoïque | DL50 Cutané | Rat | 3640 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >2000 mg/kg | - |
| 2-amino-2-méthylpropanol | DL50 Cutané | Lapin | >2000 mg/kg | - |
| citric acid | DL50 Cutané | Lapin | >2000 mg/kg | - |
| 2,2'-méthyliminodéthanol | DL50 Cutané | Lapin | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 4780 mg/kg | - |
| benzotriazole | DL50 Cutané | Lapin | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 500 mg/kg | - |
| Poly(oxy-1,2-ethanediy), α - (carboxyméthyl)- ω -(octyloxy) | DL50 Orale | Rat | >2000 mg/kg | - |
| - | | | | |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|---------------------|-------------|
| Butoxy-2 éthanol | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 100 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 100 mg | - |
| 2-aminoéthanol | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 500 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 250 ug | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 505 mg | - |
| citric acid | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 0.5 minutes 5 mg | - |

Conclusion/Résumé

Peau : pH utilisée à des fins de classification

Yeux : pH utilisée à des fins de classification

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | CIRC | NTP | ACGIH |
|-----------------------------------|------|-----|-------|
| Butoxy-2 éthanol | 3 | - | - |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Térogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|-----------------------------------|-------------|-------------------|------------------------------------|
| 2-aminoethanol | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| citric acid | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|---------------|----------------|------------------------|------------------------------|---|
| Additive R01 | >2000 | >2000 | N/A | 30.3 | N/A |
| Butoxy-2 éthanol | 1480 | 1100 | N/A | 11 | N/A |
| 2-aminoethanol | 1720 | 1100 | N/A | 11 | N/A |
| acide néodecanoïque | 500 | 3640 | N/A | N/A | N/A |
| 2-amino-2-methylpropanol | N/A | 2500 | N/A | N/A | N/A |
| citric acid | N/A | 2500 | N/A | N/A | N/A |
| 2,2'-méthyliminodiéthanol | 4780 | 2500 | N/A | N/A | N/A |
| benzotriazole | 500 | 2500 | N/A | N/A | N/A |
| Poly(oxy-1,2-ethanediy), α -(carboxymethyl)- ω -(octyloxy)- | 2500 | N/A | N/A | N/A | N/A |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------|------------|
| Butoxy-2 éthanol | Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce | Daphnie - <i>Daphnia magna</i> | 48 heures |
| | Aiguë CL50 800000 μ g/l Eau de mer | Crustacés - <i>Crangon crangon</i> | 48 heures |
| | Aiguë CL50 1250000 μ g/l Eau de mer | Poisson - <i>Menidia beryllina</i> | 96 heures |
| 2-aminoethanol | Aiguë CL50 329160 μ g/l Eau douce | Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> | 96 heures |
| | Chronique NOEC 0.85 mg/l | Daphnie | 21 jours |
| | Chronique NOEC 1.2 mg/l | Poisson | 30 jours |
| acide néodecanoïque | Aiguë CE50 >100 mg/l | Daphnie | 48 heures |
| | Aiguë CL50 >100 mg/l | Poisson | 96 heures |
| 2-amino-2-methylpropanol | CL50 193 mg/l | Daphnie | 48 heures |
| benzotriazole | CL50 180 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | Aiguë CE50 15.8 mg/l | Daphnie - <i>Daphnia galeata</i> | 48 heures |
| | Chronique NOEC 1 mg/l | Daphnie - <i>Daphnia galeata</i> | 21 jours |

Persistance et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| benzotriazole | - | - | Non facilement |

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|------|-----------|
| Éthoxy-2 éthanol | 0.81 | - | Faible |
| 2-aminoéthanol | -1.31 | - | Faible |
| acide néodécanoïque | 2.1 | <225 | Faible |
| 2-amino-2-méthylpropanol | -0.63 | - | Faible |
| citric acid | -1.72 | - | Faible |
| 2,2'-méthyliminodiéthanol | -1.08 | - | Faible |
| benzotriazole | 1.44 | - | Faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | IMDG | IATA |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | No. | No. |

Section 14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyéthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyéthanol

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

| Nom de la liste | Nom des ingrédients | Statut |
|-----------------|---|------------------------|
| Tableau III | Triethanolamine Methyldiethanolamine | Référencé Référencé |

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 3. Déc. 2024

Date d'édition/Date de révision : 3. Déc. 2024

Date de publication précédente : 27. Avr. 2024

Version : 1.09

Élaborée par : Product Stewardship Blaser Swissslube AG

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 RPD = Règlement sur les produits dangereux
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

Section 16. Autres informations

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|--|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B <input checked="" type="checkbox"/> IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A | Méthode de calcul Jugement expert |

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.